

Aide aux manifestations culturelles

Saint-Etienne Métropole a l'ambition de soutenir les festivals du territoire qui participent au rayonnement et à l'attractivité de la métropole.

L'instruction des demandes de subvention doit reposer sur une liste d'éléments d'appréciation mettant en évidence les priorités des festivals en termes d'objectifs.

Le critère obligatoire au financement est la structuration des porteurs de projets : transparence de la gouvernance, juste répartition entre les ressources propres et les subventions.

L'aide de Saint-Etienne Métropole est définie prioritairement dans des logiques de :

- **Créer une identité pour la Métropole** : en favorisant la valorisation du territoire, avec la mise en valeur du patrimoine remarquable et l'implantation dans plusieurs communes. L'implication des bénévoles est aussi un critère important.
- **Rendre le territoire attractif** : avec une présence dans la presse spécialisée, régionale et nationale, mais aussi en analysant la provenance des publics. Le lien avec les entreprises locales est important, elles doivent être présentes dans la dynamique culturelle d'un territoire.
- **Encourager les actions en faveur du développement durable** : circuits courts, co-voiturage, tri des déchets, accès PMR, etc.....

Et de manière secondaire :

- **Promouvoir la culture pour des publics éloignés de l'offre culturelle** : actions de médiations + politique tarifaire accessible.
- **Promouvoir l'émergence et le développement d'artistes locaux.**

Saint-Etienne Métropole sera aussi vigilante dans la répartition géographique des festivals qui seront aidés, ainsi que la répartition des esthétiques.

Afin d'asseoir la légitimité des décisions et de les éclairer d'avantages, un comité de sélection sera prévu. Composé du vice-président de Saint-Etienne Métropole en charge de la culture, du Tourisme et du Patrimoine, ce comité sera chargé d'étudier les demandes de subvention et d'apporter un avis.

Modalité du dispositif : Cf dossier de candidature